

Les élu-e-s enseignant-e-s au Conseil d'Administration ,
Lycée Senghor
place Pierre - Bérégovoy
78200 Magnanville

A M. Luc Pham,
DASEN des Yvelines,

sous couvert de Mr B. Choquer,
Proviseur du lycée Senghor.

Objet : moyens assistance éducative

Monsieur le Directeur Académique,

Par ce courrier, nous tenons à faire part de notre désaccord concernant la suppression de 0.30 poste d'AED pour notre établissement à compter de la rentrée 2021.

En effet, notre établissement a enregistré, depuis la rentrée 2019, une augmentation des effectifs, par l'ouverture d'une classe de Seconde, montée en Première en 2020. Or, nous avons déjà perdu en 2019, un demi- poste d'assistant d'éducation. A ce jour, nous ne disposons que de deux postes de CPE, et notre infirmière n'assure qu'un mi- temps dans l'établissement. Le lycée n'a qu'un seul poste de Professeur – documentaliste pour presque mille élèves. Nos AED ont permis de soutenir, dans le travail et la motivation, bon nombre d'élèves affectés par le CO VID, et sont impliqués dans la vie du Lycée sous de multiples formes : participation au fonctionnement de la MDL, aux projets culturels : “ Senghor fait son cinéma”. Les élèves du Lycée Pro les sollicitent régulièrement pour la préparation aux examens.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons l'abondement des moyens alloués à notre établissement pour l'année 2020-2021: rétablissement du demi -poste d'AP supprimé en 2019, et rétablissement du 0.3 poste d'AED, supprimé, à la rentrée 2021.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond dévouement au service public d'Éducation, et vous adressons nos plus respectueuses salutations.

Magnanville, le 14 juin 2021.

Les élu-e-s au Conseil d'Administration
Lycée Senghor, Magnanville.